

# MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland  
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : [mairiedecourlans@wanadoo.fr](mailto:mairiedecourlans@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

**PRESENTS** : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, GROS Jean-Gérard, COLOMER Patrick, DORMOY David, FILIATRE Daniel, GUIGON Delphine, JACQUET Chantal.

Séverine CHMITT donne pouvoir à David DORMOY ; Guy MINARY donne pouvoir à Jean-Gérard GROS.

**Absents excusés** : MORTIER Antoine, MINARY Guy, SCHMITT Séverine.

**Secrétaire de Séance** : Philippe FOURNOT

#### **1- COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le compte administratif 2018 présente les résultats suivants :

Dépenses de Fonctionnement :	446 552.04	Dépenses d'Investissement :	120 442.38
Recettes de Fonctionnement :	557 432.98	Recettes d'Investissement :	29 781.99
Résultat de clôture :	Excédent de fonctionnement :	110 880.94	
	Déficit d'investissement	90 660.39	
	Résultat de clôture :	20 220.55	

Monsieur le Maire quitte l'assemblée délibérative, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2018.

#### **2- COMPTE DE GESTION 2018**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur Municipal concordant avec le Compte Administratif de la commune.

#### **3- AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'unanimité :

- 105 977.89 au compte 1068
- 4 903.05 au compte 002

#### **4- VOTE DES TROIS TAXES**

Sur proposition de la commission des finances et après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux à leur niveau de 2018 pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation : 11.03 %

Taxe sur le Foncier non bâti : 31.04 %

Taxe sur le Foncier bâti : 17.49 %

#### **5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Après présentation et discussions, le budget primitif 2019 est adopté comme suit à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT : 485 519 €

INVESTISSEMENT : 386 903 €

Détail des subventions communales votées :

ACCA : 70 € ; Pompiers : 50 € ; Ecole Buissonnière : 290 € ; Foyer Rural : 200 € ; Yetchuno : 120 € ; Club Canin : 70 € ; Nouveaux pas pour Lucia : 70 € ; Souvenir français : 20 €

## **6- INVESTISSEMENT 2019 : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

### **DEMANDE DOTATION DE SOLIDARITE DES TERRITOIRES et AMENDES DE POLICE (Conseil Départemental)**

Le Conseil Municipal, lors du vote de son budget primitif 2019, **DECIDE** :

1- de transformer les anciens bâtiments SNCF en locaux techniques. Ces travaux seront réalisés sur deux années.

Montant des Travaux HT 2019 : 52 500 € (TTC : 63 000 €)

Montant des Travaux HT 2020 : 41 666.67 € (TTC : 50 000 €)

2- la création d'un parking sécurisé pour les riverains de la RD 678 ainsi que pour les commerçants :

Montant des Travaux HT 2019 : 41 666.67 € (TTC : 50 000 €)

3- des aménagements de sécurité sur voie communale Rue de la Fontaine :

Montant des Travaux Rue de la Fontaine : 7 843 € (TTC : 9 411.60)

4- Aménagements de la Mairie :

Montant des Travaux HT 2019 : 8 333.33 € (TTC : 10 000 €)

**SOLLICITE** les subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental

## **7- APPROBATION DE LA MODIFICATION DU P.L.U.**

Considérant que le PLU de la commune de COURLANS doit faire l'objet d'une modification simplifiée afin de contribuer au développement de la commune par l'accueil de nouvelles constructions et d'une activité économique. Cette modification simplifiée consiste en :

- l'inscription d'une bande de terrain en emplacement réservé au bénéfice de la commune ;
- le reclassement d'une zone Ue en zone U ;
- le reclassement de la zone 1AUs proche de la mairie en zone Us ;
- le reclassement d'une zone 1AUj en zone Uj ;
- le reclassement d'une zone Uc en zone U ;
- le repérage d'un bâtiment pour lequel le changement de destination est autorisé conformément à l'article L.151-11 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ; après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune, conformément au dossier joint à la délibération.

## **8- MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE/GARDERIE/TAP/TRANSPORTS SCOLAIRES**

Des modifications ont été apportées au règlement initial à savoir les transports scolaires, la gestion des absences ainsi que des paiements. Le Maire interviendra au conseil d'école sur les horaires du bus ainsi que sur le problème de civisme envers le personnel périscolaire et des chauffeurs de bus.

## **9- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES**

TRAVAUX RUE ROMAINE : Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est convoqué devant le tribunal correctionnel le 22 novembre 2019 contre M. LAPRAY Anthony.

Voie douce CHILLY/COURLANS : un point est fait sur l'avancement des travaux.

CITY STADE : dégradation

Le secrétaire de Séance,  
Philippe FOURNOT

Le Maire,  
Alain PATTINGRE

